



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Politique d'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs



© Katerina Ilievskia

SOS Villages d'Enfants s'engage envers les jeunes qu'elle accompagne pour les préparer le mieux possible à l'entrée dans le monde adulte : orientation choisie, niveau de formation satisfaisant, compétences nécessaires à une vie autonome, de la réalisation des démarches administratives, la gestion d'un budget au savoir prendre soin de soi et à la mobilisation des ressources. L'association souhaite également être à côté des jeunes autant que possible après leur départ.

Comment cela marche ?

Dans un contexte où les fins de mesures interviennent trop tôt, sont brutales et créent des ruptures trop souvent dommageables aux jeunes, SOS Villages d'Enfants a décidé la mise en place de sa politique d'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs.

Elle s'appuie sur 3 principes :

- S'engager à ce qu'aucun jeune ne quitte le village à 18 ans sans solution adaptée
- Garder un lien avec les jeunes qui quittent les villages et établissement, soutenir leurs projets et les associer à nos activités
- Etre là en cas de coup dur

Les domaines de l'accompagnement



Poursuite de l'accompagnement

L'association, à la demande du jeune, peut lui proposer un accompagnement modulable, en fonction de ses besoins, pour éviter une sortie sans solution satisfaisante.

Cet accompagnement peut comprendre une aide au logement, un appui financier, un soutien ciblé de l'équipe éducative, ou la mobilisation d'autres partenaires afin de préparer au mieux une fin de prise en charge.



Le fil

L'association souhaite garder un lien avec le jeune après sa sortie. Ce lien débute par les relations d'attachement qu'il a créées avec les professionnels. A la sortie, chaque jeune reçoit une information et un geste financier de l'association.

Si le jeune le souhaite, il pourra compter sur ses liens d'attachement aux professionnels ainsi que participer à des temps forts de la vie de l'association ou de l'établissement. L'association lui propose également de répondre à une enquête afin de mieux comprendre les conditions d'accès à l'autonomie et de renforcer ainsi les mesures d'accompagnement qu'elle propose.



Pause toi

L'association souhaite être aux côtés d'un jeune qui aurait déjà quitté l'association mais ferait face à des difficultés importantes risquant de mettre en péril sa sécurité et son avenir.

Elle propose ainsi un contrat de courte durée pouvant inclure un hébergement, un appui financier et/ou un accompagnement socio-éducatif permettant un recours au droit commun ou à d'autres solutions afin de stabiliser sa situation.



Dans la pratique, quelques exemples

Lucie est en dernière année de CAP. Son contrat jeune majeur prend fin à au terme de l'année scolaire. Elle fait face à des problèmes de santé et redouble son année. L'association poursuit son accompagnement afin d'aller au bout de son traitement médical et qu'elle puisse finaliser son cursus.

Louis poursuit des études de droit. Il a obtenu une bourse mais ne la touchera que dans 6 mois. Le village poursuit son accompagnement, le temps qu'il s'accclimate à la vie en dehors du village et trouve un petit boulot.

Marie a passé plusieurs années de sa vie au village, où elle pratiquait régulièrement du judo. A sa sortie, elle reçoit un coup de pouce qui lui permet de payer l'adhésion à son club et de poursuivre ainsi une activité qui est très importante pour son équilibre.

Marc s'installe avec sa conjointe à sa sortie du village. Grâce au coup de pouce obtenu à sa sortie, il peut acheter une table à manger et des chaises pour leur appartement.

Michael, à sa sortie du village, s'installe en couple. Un an plus tard il se sépare de sa conjointe et si il ne trouve pas immédiatement un logement, il risque de perdre son travail. L'équipe lui trouve alors un studio en ville et l'accompagne dans des démarches auprès des bailleurs sociaux, de la CAF...

Alexia, deux ans après être sorti du village d'enfants, voit son CDD dans un restaurant prendre fin. L'association le met en contact avec l'un de ses partenaires, qui l'aide à obtenir un CDI dans la restauration au sein d'un hôtel.

L'association s'engage aussi autrement :

- En donnant **la parole aux jeunes** qu'elle accueille en travaillant avec eux pour améliorer les modalités de prise en charge et construire de nouvelles réponses dans le cadre de l'Espace national de consultation des jeunes (ENCJ).



L' ENCJ est composé d'un jeune représentant élu de chaque établissement (âgé d'au moins

14 ans) et de représentants de l'association. Les jeunes sont élus pour un mandat de 2 ans. Ils se réunissent pour travailler autour de thèmes tels que les droits de l'enfant, la vie avec sa fratrie et l'accès à l'autonomie.

- En dédiant des **moyens humains et financiers** : une coordinatrice basée au siège, travaille avec les équipes des villages pour la mise en œuvre de cette politique ; des fonds sont dédiés dans le cadre des aides associatives ou des partenariats.
- En **formant ses professionnels** à des thématiques liées à cette période de la vie : l'accompagnement des adolescents au quotidien, la gestion du stress, le développement de l'autonomie...

- En étant un acteur du **débat public**, en réalisant des publications sur les droits de l'enfant, l'accompagnement des jeunes et la fin des mesures de protection, en initiant le collectif associatif Cause majeur ! et en plaidant auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation et les réglementations.



Contact

Coordinatrice de la politique d'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs :
María Luisa Macieira – mlmacieira@sosve.org



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

SOS Villages d'Enfants
6 Cité Monthiers
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 25 25